

Conseil municipal de Fayence et le sauvetage du foyer LaRoque

Le conseil municipal, réuni en séance publique sous la présidence du maire Jean-Luc Fabre. a traité quelque 32 questions.

En administration générale de la commune, les affaires financières avec (les demandes de subventions auprès du conseil départemental pour la réfection de la toiture de l'école de la Ferrage entre autres et les droits de places pour les marchés hebdomadaires, ambulants, nocturnes, forains et spectacles permanents ont été adoptés à l'unanimité.

La tarification d'occupation (lu domaine public communal pour les bars et restaurants reste inchangé (18€ le m2 en période estivale et 12€ le m2 en période hivernale). Pour les affaires culturelles, l'adjointe à la culture .losette Sagard a présenté la tarification des spectacles organisés et programmés jusqu'à fin août. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité moins une abstention par procuration, celle de Jean-Yves Davril l'adjoint à la communication absent ! Un classique au conseil municipal.

Le sauvetage du Foyer La Roque Résidence Autonomie



Deux autres questions à l'ordre du jour n'ont pas recueilli tous les suffrages à savoir, celle concernant la mise à disposition d'un terrain au profit d'ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique pour laquelle Irène Geay, élue de l'opposition, absente du conseil. s'est abstenue par procuration et la seconde, sur la cession de la résidence autonomie La Roque par Var Habitat. Jean-Yves Davril, une fois de plus, s'est abstenu par procuration.

Sur ce dossier. Jean-Luc Fabre a rappelé que « cette structure est ouverte depuis 1976, soit un peu plus de 42 ans. Elle accueille 43 résidents valides de tout le Pays de Fayence et son taux de remplissage est proche des 100%.

Le sujet a déjà été évoqué dans nos colonnes mais rappelons qu'après de nombreuses propositions de la commune qui s'est battue pour garder cette structure, il semblerait que Var Habitat, ayant le souci légitime de ne pas fermer cette résidence d'autonomie au 1er janvier 2019 comme prévu et après de nombreuses négociations, serait d'accord pour décaler la valeur locative pour un montant de redevance annuelle de 100000€, soit 8334 euros par mois pour permettre, sous forme d'un bail renouvelable de trois ans, la poursuite de l'activité de résidence autonome.

Une solution envisageable

Cela passe par l'accord d'une subvention d'équipement par le conseil départemental à Var Habitat pour les travaux à entreprendre pour la mise en conformité, une majoration du prix de journées à hauteur de 2.49 euros, et le versement par la commune de Fayence d'une subvention annuelle d'équilibre jusqu'à 40000€. A charge à elle d'agir auprès des collectivités du Pays de Fayence par rapport à leurs résidents originaires. Enfin, le budget économie de la résidence serait revu à la baisse d'environ 139000 euros par rapport à 2018, suite aux départs non remplacés de personnel.

Cette solution est la résultante de démarches effectuées par la commune et le CCAS qui n'ont pas ménagé leurs efforts auprès de toutes les instances possibles comme le sous-Préfet, les parlementaires, le conseil départemental, la ComCom, nos conseillers juridiques », a conclu Jean-Luc Fabre, efforts et démarches qui n'ont donc pas convaincu l'adjoint à la communication qui s'est abstenu par procuration... on ne sait pourquoi ! Les pensionnaires et les familles du Pays de Fayence concernées apprécieront.

Source: Var Matin 2 juin 2018 Christian Godet

Plus:

1. [Résidence Autonomie La Roque - Foyer logement à FAYENCE | Var](#) par Humanis caisse de retraite
2. [article du Nouveau Journal sur le même sujet](#)